

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU
HAUT ALLIER**
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Nombre de Conseillers
Communautaires en exercice : 29
Présents : 19
Votants : 26

Date convocation : 02/04/2024
Affichage : 02/04/2024

Séance du 11 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le 11 avril à 18 H 00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session sous la présidence de Monsieur Francis CHABALIER, Président.

Présents : Julian GAILLARD, Claude SOLIGNAC, Sébastien BROUSSARD, Guy ODOUL, Marc OZIOL, Liliane PERISSAGUET, Francis CHABALIER, Johanne TRIOULIER, Jean-François COLLANGE, Marie-Josée BEAUD, Olivier ALLE, Rose-Marie MARTIN, Guylène BLAES, Patrice CLAVEL, Jean-Marie BOSCUS, Jean-Louis BRUN, Alain GAILLARD, Jean-Claude MAYRAND, Guy MAYRAND.

Absents excusés : Aline RANC.

Pouvoirs : Anne-Marie PIJEAU à Julian GAILLARD, Mireille GARDES SAINT PAUL à Claude SOLIGNAC, Patrick FERRERES à Guy MAYRAND, Henri PROUHEZE à Liliane PERISSAGUET, Thierry CHAZE à Guylène BLAES, Pierre MALET à Alain GAILLARD, Jean-Louis SOULIER à Jean-Claude MAYRAND.

Secrétaire de séance : Julian GAILLARD

Objet : GESTION DU PERSONNEL DE LA CCHA – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^{ER} MAI 2024 :

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire d'apporter des modifications au tableau des effectifs de la CCHAM pour prendre en considération :

- La création d'un poste de technicien territorial dans le cadre de la préparation du transfert des compétences "Eau et Assainissement" à compter du 1^{er} septembre 2024.
- La transformation d'un poste d'auxiliaire de puériculture en poste d'adjoint d'animation de droit public au sein de la Crèche pour y positionner un agent ayant bénéficié de plus de 6 ans de CDD en continu.
- La création d'un poste d'attaché territorial dans le cadre du départ à la retraite courant 2024 du Directeur Général des Services. Le poste d'attaché territorial principal qu'il occupe sera supprimé dès qu'il aura été radié des cadres.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

DECIDE de modifier le tableau des effectifs de la CCHAM comme suit à compter du 1^{er} mai 2024 :

SERVICE	CATEGORIE	CADRE D'EMPLOI	EFFECTIF AU 1 ^{ER} MAI 2024	Observations
Direction Générale des Services - Maison des Services au public - Mise à disposition autres collectivités	A	Attaché Principal	1	Suppression courant 2024 à l'occasion du départ à la retraite du titulaire du poste
		Attaché territorial	1 (+1)	Pour permettre le recrutement d'un nouveau Directeur Général des Services
	B	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	1	dont comptabilité EPIC + payes EPIC + payes SICTOM
	C	Adjoint Administratif principal de 1 ^{ère} classe	3	dont 0,5 agent (gestion SICTOM) et 0,5 agents (Gestion de la Maison de l'Enfance)
		Adjoint Administratif	1	France services (Conseiller numérique)

SERVICE	CATEGORIE	CADRE D'EMPLOI	EFFECTIF AU 1ER MAI 2024	Observations
Services Techniques + Cinéma "René RAYNAL" + Maison de Santé + Centre de secours + appui aux Communes membres	B	Technicien Territorial	2 (+1)	(dont 1 poste lié au transfert des compétences "Eau et Assainissement")
	C	Adjoint administratif	0,5	
		Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1,82	
		Adjoint technique	3,5	dont 2 mis à disposition de Communes
Bibliothèque du Haut Allier - Médiathèque	B	Assistant de conservation du patrimoine	1	
	C	Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	1	
		Adjoint du patrimoine	1,5	
Piscine OREADE	B	Educateur Activités physiques et sportives principal de 1 ^{ère} classe	2	
		Educateur Activités physiques principal de 2 ^{ème} classe	1	
	C	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	0,6	
		Adjoint technique	0,6	
Maison de l'Enfance de Langogne - Haut Allier	A	Infirmière Puéricultrice	1	
		Educatrice de jeunes enfants de classe exceptionnelle	2	
	C	Auxiliaire de puériculture	2 (-1)	
		Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	2	
		Adjoint d'animation (CDI droit public)	2 (+1)	
		Adjoint d'animation	3	
		Adjoint Technique principal de 1 ^{ère} classe	1	
		Adjoint Technique	1	dont 0,71 (Crèche) et 0,29 (Médiathèque)
TOTAL			36,52	(+ 2) (dont 1 poste "Attaché principal" supprimé au 31/10/2024)

DONNE MANDAT à Monsieur le Président pour effectuer les démarches nécessaires à la mise en œuvre des présentes décisions et à signer tous documents s'y référant.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Au registre, sont les signatures,
Pour copie conforme,
Au siège de la Communauté de
Communes du Haut Allier

Le Président,

Francis CHABALIER